



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Publié le : 12/12/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

La séance est ouverte à 18h02 et levée à 19h43

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°45 incluse), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°13), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°13), M. Marcel FELT (à compter de la question n°11), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°27), M. Yves GUYEN (à compter de la question n°11 et jusqu'à la question n°42 incluse), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°60 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°41 incluse), M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n°13), Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Aurélien LAROPPE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, M. Benoît VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°42), M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°46), M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. Frank LAIDIE (jusqu'à la question n°26 incluse), M. Yves GUYEN donne pouvoir à M. Marcel FELT (à compter de la question n°43), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Yves MAURICE donne pouvoir à M. Gilles ORY (à compter de la question n°61), M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à compter de la question n°42), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

**Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024**

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Yves MAURICE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 24 octobre 2024, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Yves MAURICE
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Procès-Verbal du Bureau

Séance du 24 Octobre 2024

Le Bureau, convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Ordre de passage des rapports pour le volet préparatoire : 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h00

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 37 incluse)

Etaient absents : M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Anthony NAPPEZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Anthony NAPPEZ donne pouvoir à M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Bonsoir. Je pense que nous allons commencer. Je ne sais pas s'il y a des excusés, mais les pouvoirs sont les suivants : François BOUSSO à Nathan SOURISSEAU, Anthony NAPPEZ à Yves GUYEN, Marie ZEHAF à Frédérique BAEHR.

M. THIEBAUD - Aurélien LAROPPE te donne son pouvoir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est noté. C'est parti. Je vous propose de commencer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Gabriel, veux-tu être mon secrétaire de séance ?

M. BAULIEU.- Bien volontiers.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avant de commencer le Bureau, je souhaite vous donner une information.

S'adressant à M. LIME. Christophe, tu nous avais suggéré la dernière fois d'envisager une action concernant les questions de budget. Gabriel BAULIEU va donc nous donner les éléments que nous connaissons aujourd'hui. En effet, nous devons peut-être continuer à travailler une proposition qui pourrait être faite pour faire connaître un certain nombre de choses.

Je signale simplement qu'à midi, j'ai été invitée très tardivement à rencontrer le ministre de l'Économie qui était à Dijon. Bizarrement, il est venu voir la biothérapie à Dijon pour vous dire les choses. J'y suis allée, parce que Marie-Guite DUFAY ne pouvait pas y être. J'étais la seule Bisontine là-bas pour rappeler que cela se passe à Besançon. Le ministre nous a expliqué qu'il avait rencontré beaucoup de gens qui lui parlaient de la question du budget. Je lui ai dit qu'il faisait bien d'en parler, parce qu'à un moment donné, nous devons connaître leur stratégie. Du coup, je crois qu'il y a quelque chose à faire. Nous avons indiqué dans le compte rendu que la proposition que tu voulais soumettre était de proposer une délibération qui pourrait être sur un socle commun et que chacun proposerait à mettre aux voix dans son Conseil municipal.

M. FELT.- Personnellement, je trouve cela très choquant que l'on puisse proposer une motion communautaire en Conseil municipal. Il ne faut pas compter sur moi.

M. LIME.- Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai dit que c'était une délibération que nous proposons aux Conseils municipaux pour ceux qui le souhaitent, parce qu'ils sont nombreux à nous demander, plutôt que de retravailler chacun dans son coin, à avoir une trame. Après, chaque Conseil municipal fait ce qu'il veut. Ce n'est que cela. Ce n'est absolument pas une obligation.

M. FELT.- Bien sûr, mais nous sommes en Conseil communautaire.

M. LIME.- Oui, sauf que l'on nous demande souvent d'avoir ce type de document.

M. FELT.- C'est politique.

M. LIME.- Par ailleurs, nous avons appris ce matin que le Premier ministre venait à Lyon demain. Nous étions en Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau. Je rentre de la Commission des Aides. Un nouveau versement qui n'est pas dans les attributions de l'Agence de l'Eau nous était proposé ce matin. De plus, nous avons appris que dans la discussion de la loi de finances, l'État s'était engagé à verser 175 M€ pour pouvoir pallier le plan Eau, etc. Il semblerait qu'il se soit retiré. J'ai proposé non pas de voter contre, parce que c'était une aide de l'Université. Je fais toujours attention aux interprétations qu'il peut y avoir derrière. Nous avons donc proposé de nous abstenir. D'ailleurs, il est intéressant de voir que tout le Conseil d'Administration s'est abstenu, sauf les représentants de l'État. Tout le monde nous a suivis, dont les représentants des collectivités. Il est intéressant de voir que les associations de consommateurs, les représentants de l'agriculture, ceux de l'industrie et ceux des entreprises nous ont également suivis. Il y a donc eu un consensus par rapport à tout cela. Je trouvais intéressant de le dire. Nous sommes dans cet état d'esprit. Pour ma part, je ne suis pas du tout dans un autre état d'esprit, si ce n'est le fait de garder des moyens pour pouvoir assurer nos missions.

Mme LA PRÉSIDENTE.- De toute façon, tout le monde est libre de faire ce qu'il veut avec son Conseil municipal. Nous sommes bien d'accord. Dans un premier temps, Gabriel va vous présenter l'impact des décisions telles qu'elles sont dessinées aujourd'hui, car il y a encore quelques incertitudes. Nous sommes donc sur ces éléments. Sauf si vous me dites que cela ne vous intéresse pas, mais je crois que cela intéresse tout le monde de savoir où nous en sommes dans l'évaluation de la situation aujourd'hui.

M. BAULIEU.- Merci. Voilà deux semaines qu'un certain nombre de choses sont annoncées. C'est vrai qu'à cause de ce Bureau, travaillant avec la Direction des Finances sur notre sort dans cette affaire, il nous semblait souhaitable, avec l'accord de la Présidente, et évident que nous nous réunissions ce soir et que nous fassions un peu le point avec toutes les incertitudes qui pèsent encore là-dessus. D'ailleurs, je vais utiliser une note préparée, je crois, par Anne-Laure FOURNIER que nous pourrions féliciter, parce qu'elle récapitule bien les choses.

Vous connaissez bien évidemment le cadre fixé par le Gouvernement. J'y ajoute quand même en introduction le fait que nous parlons de déficit et de dette dans ce pays, comme dans d'autres pays européens, en évoquant le pourcentage du PIB. Cet indicateur a son intérêt, c'est un indicateur de comparaison, mais il ne faut jamais s'éloigner du fait que notre gros problème en France est le déficit du budget de l'État. Ce n'est pas nouveau, mais il atteint effectivement des niveaux assez singuliers. Ce sont plus de 150 Md€. Vous connaissez les controverses qu'il y a de savoir à quel niveau nous terminerons exactement l'année 2024. Mais en gros, un tiers du budget de l'État français est du déficit. Dans n'importe quelle entreprise, association ou collectivité, dans cette situation, on ne sait pas comment redresser la barre. Vous connaissez le cumul. Si je vous parle de 150 Md€ à l'année, vous arrondirez cela à la fin de l'année lorsque nous remettrons les chiffres. C'est ainsi que nous arrivons à 3 100, bientôt 3 200 Md€, ce qui est tout à fait colossal.

Le Gouvernement a fait le choix d'employer le dossier à hauteur de 160 Md€, mais quand on est à 160 Md€, on n'est pas à la moitié de ce qu'il faut faire par an, puisque nous sommes à plus de 150 Md€ de déficit. Vous connaissez les objectifs. Il s'agit de revenir à un niveau de -3 %, parce que c'était la jauge basse tolérée dans l'accord Euro, mais à -3 %, nous sommes toujours dans une situation de déficit. C'est ce qu'il faut avoir à l'esprit. Le Gouvernement travaille sur une hypothèse de 60 Md€, dont 20 Md€ d'impôt supplémentaire et 40 Md€ d'économie sur les dépenses, pour un retour à un déficit public exprimé en pourcentage du PIB de 5 % en 2025, un peu plus de 6 % en 2024, puisque c'est ce que nous constatons. Encore une fois, il y a controverse sur les chiffres, mais nous verrons à l'arrivée. Il s'agit d'un cadrage pour mieux maîtriser les choses, mais bien évidemment, nous serons toujours dans un contexte d'accroissement de la dette. Nous en sommes à un peu plus de 110, nous en serons à quasiment 115 en 2025 et nous ne reviendrions qu'à 113 peut-être cette année si les choses étaient maîtrisées. Cela dit, je ne vais pas rentrer dans le détail ni dans la controverse.

Ce n'est pas tenir un propos de circonstance que de dire que la situation est difficile pour l'État, et elle est très sévère. Regardez donc les classements de la France en Europe sur le plan des finances publiques. Les 40 Md€ sont répartis de la manière suivante. Ce sont notamment :

- 1 Md€ concernant le budget de l'État ;

- 15 Md€ concernent la Sécurité sociale.

Au passage, j'ouvre une simple parenthèse. Lorsque l'on dit qu'il suffirait qu'il y ait de la croissance, comme on disait s'agissant des cotisations « il suffirait qu'il y ait davantage d'emplois », nous venons de traverser une période où le marché de l'emploi s'est plutôt amélioré, mais ce n'est pas ce qui a contribué instantanément à améliorer la situation de la Sécurité sociale. En effet, vous savez qu'elle est invitée à 15 Md€ de réduction des dépenses, mais vous savez que son déséquilibre va croissant. Ce sont également 5 Md€ concernant les collectivités locales. Le Gouvernement souligne très gentiment que cela ne représente que 12,5 % de l'effort alors que les collectivités représentent 20 % des dépenses publiques. Nous sommes donc toujours dans des chamailleries sur qui est responsable de quoi. Bien évidemment, je vais en reprendre les différentes mesures. Cela a également été dit. Ce dont je vais vous parler concerne l'annonce du projet de loi de Finances. Vous entendez quotidiennement ce qui se passe en commission, et après en séance de l'Assemblée nationale. Nous aurons ensuite la navette avec le Sénat. Tout cela peut bien évidemment bouger. Néanmoins, je pense que personne ne pourra valider quoi que ce soit qui ne conduirait pas à une maîtrise de la dépense, ou à l'accroissement des recettes, ou les deux.

Le premier point sur lequel nous pouvons nous arrêter concerne la ponction sur les recettes. Je ne sais pas s'il faut la qualifier de fameuse, mais c'est la mesure la plus singulière. Je vais vous lire ce que nous avons écrit, parce que c'est un peu technique quand même. De façon schématique, cela devrait fonctionner de la manière suivante telle que nous le savons aujourd'hui. Si le socle de financement des administrations publiques locales, ce que l'on appelle les APUL quand on est dans les évaluations de déficit, en 2024, dépasse au niveau national, 0,7 % du PBI, qui correspond à l'objectif fixé en loi de Finances (nous étions à 0,4 % en 2023), un prélèvement interviendra à hauteur de la différence totale. Mais il y aura du souci à se faire, parce qu'on s'aperçoit qu'à Bercy, les finances publiques ont du mal à calculer. Néanmoins, le principe est celui-là.

Un prélèvement interviendra à hauteur de la différence totale par une ponction sur les recettes de fonctionnement et au prorata de celle-ci sur les 450 plus grandes collectivités, les 450 correspondant aux 600 collectivités, dont les recettes de fonctionnement sont supérieures à 40 M€ – c'est donc clair que ce sont le Grand Besançon et la Ville de Besançon sur notre territoire –, déduction faite de celles qui en seront exemptées, notamment une liste de départements identifiés – il y en a une vingtaine – comme étant en difficulté et les 250 premières communes éligibles à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) ou encore les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui ne sont pas contributeurs au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales). Vous savez que nous sommes largement bénéficiaires, mais dans la mesure où nous sommes un peu contributeurs, nous ne sommes pas dégagés de la mesure. Nous devrions être sous le coup de la mesure.

Ce prélèvement interviendra après les ventes directes sur un douzième de fiscalité dès la fin de l'année 2025. Cela laisse un peu rêveur, parce que lorsque l'on voit les difficultés de calcul, vous voyez ce qui devrait être évalué, c'est-à-dire le non-respect de la jauge par les collectivités pour l'exercice 2025 dans la limite de 2 % des recettes de fonctionnement. Il est donc annoncé que cela ne dépasserait pas 2 % des recettes de fonctionnement, mais après, en fonction du degré de dépassement. Ensuite, le projet de loi de Finances précise qu'à compter de 2026, les sommes qui auront été prélevées et constituant un fonds de réserve, comme c'est ainsi qualifié, seront reversées par tiers en 2026, 2027 et 2028, notamment dans le cadre du FPIC. Est-ce à substitution des prélèvements ou cela s'ajoute-t-il ? Cela interroge d'autant plus sur l'impact de ce dispositif pour atteindre une quelconque baisse de la dette publique, parce que finalement, on aura prélevé un jour pour en redistribuer, sauf si c'est pour un aspect visuel instantané. On peut donc qualifier cela de nouvelles nationalisations des ressources locales, la ponction étant gérée à la diligence de l'État.

Concernant les conséquences, j'ai essayé d'expliquer cela à une journaliste de France 3 il y a deux semaines. Nous étions sur le site des collectivités locales. C'était donc à ce moment-là que j'ai souhaité l'annoncer. Cette ponction va bien évidemment aboutir à une baisse de l'autofinancement, mécaniquement. On enlève cela dans notre budget. C'est bien évidemment le niveau d'épargne qui en prend un coup et l'autofinancement qui diminue. Si l'on finance nos programmes, puisque c'était les réactions dans nos instances nationales, c'est de dire « ce qui n'est pas financé dans les deux ans qui viennent, c'est engagé en matière d'investissement ». Il n'y a donc pas possibilité de dire que l'on fait marche arrière. Cela devrait concourir à un accroissement de l'endettement, sauf bien évidemment si

cela avait contribué à réduire l'investissement, mais encore une fois, c'est quand même plutôt du pilotage de paquebot lorsque l'on a des engagements sur plusieurs années, et bien évidemment, avec les effets que nous connaissons sur l'activité économique, puisque nous faisons partie, au niveau de l'activité économique, avec 70 % de l'investissement public, comme vous l'entendez régulièrement ces jours-ci, qu'assurent les collectivités.

Bien évidemment, il n'est pas nécessaire autour de cette table que j'insiste sur les besoins exprimés, sur tout ce qui tourne autour des transitions et des questions énergétiques et de l'habitat. Nous avons déjà engrangé beaucoup de choses tant que nous avons pu dans notre PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement), mais il est vrai qu'il arrive encore d'autres projets. Je suis peut-être un peu trouble-fête, les amis, mais à un moment donné, il faut aller beaucoup plus loin. Pour le Grand Besançon, cette ponction peut représenter 2,6 M€ si nous sommes à 2 % des recettes de fonctionnement sur la base de notre compte administratif 2023. Bien évidemment, il y a un caractère mécanique de la ponction, c'est-à-dire que si nous devons assurer la compensation par la fiscalité, je dirai un peu plus loin ce que cela pourrait représenter. C'est la première mesure qui était la plus singulière et innovante par rapport à ce que nous avons connu sur les prélèvements dans les années passées.

Le deuxième point concerne le gel de la fraction de TVA. C'est hélas l'histoire un peu permanente qui se renouvelle. Cela impactera plus que nous les Régions et les Départements, puisqu'au fur et à mesure que l'on démantèle la fiscalité locale dans ce pays, on l'a compensée ces dernières années par une attribution de part de TVA. C'est vrai pour ce qui nous concerne pour la taxe d'habitation et des morceaux de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), dont nous étions bénéficiaires. Aujourd'hui, l'attribution par la TVA représente 35 % de nos recettes de fonctionnement, soit plus de 50 M€. C'est effectivement sévère dès lors que l'on perd dans ce domaine cette dynamique économique que nous offrait la TVA. De plus, nous n'avons plus de levier de la fiscalité, tout ce qui est compensé n'ayant plus à notre portée. À la différence de ce qu'il se passe dans nos communes, grandes ou petites, cela s'est réduit sur le foncier bâti, mais nous avons le levier encore complet, ce qui n'est plus du tout le cas ici.

Comme je le disais, c'est la confirmation de ce que nous craignons chaque fois que l'État compense, parce qu'officiellement, nous étions compensés avec la dynamique. Là, avec la mesure prise, nous sommes compensés sans dynamique. La TVA serait gelée sur la base du produit effectif 2024. J'ajoute quelques petites précisions. Vous savez que nous avons déjà connu cela sur l'exercice antérieur, puisque nous avons un peu de recul sur la TVA. Lorsque nous rentrons nos budgets, nous avons une prévision annoncée par l'État. Après, en cours d'année, nous avons un ajustement, et en début d'année suivante, nous avons le chiffre final. Vous savez que sur la clôture de 2023, nous avons dû compenser par une DM ce qui n'arrivait pas et qui était initialement chiffré. Sur 2024, l'évolution sera sévère, puisque le produit de TVA serait sur 2024 au final en évolution de 0,8 % seulement, contre une prévision initiale début 2024 de 5,4 %. Nous avons retenu finalement 3,5 %. Nous devrions donc nous balader entre ce 3,5 % et le 0,8 %. Ce gel signifie que plus d'un tiers de nos recettes sera gelé alors que les dépenses continuent à augmenter, puisque certes, l'inflation s'est calmée, mais nous sommes encore autour de 2 %.

Par rapport à notre prospective, ce n'est pas pour refaire la même mesure, mais cela représente une perte de 2,6 M€ à nouveau. J'ai annoncé 2,6 M€ tout à l'heure au maximum sur la ponction et 2,6 M€ sur le gel de la TVA. C'est indiqué, pour être précis, comme étant ponctuel en 2025 sur le projet de loi de Finances, mais visiblement, cela reste à voir et à espérer, car nous savons d'expérience la tentation de prolonger des dispositifs temporaires. Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, les niveaux financiers en cause n'augurent pas de choses forcément plus réjouissantes. Nous pouvons ajouter que la stabilité au niveau national des enveloppes de dotation de l'État aura pour effet la poursuite de la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), puisque chaque fois que l'on bloque l'enveloppe, par le jeu des redistributions, il y a quelques gagnants et des perdants et nous estimons que là, nous perdons environ 300 000 €. Mais il y a aussi la baisse du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) qui rentre, comme par hasard, dans les variables d'ajustement et qui va baisser de 21 % en 2025, soit une perte de recettes de 300 000 €.

Si nous nous donnons un point de repère sur ces deux dispositifs, cela représente une perte totale de 5,2 M€, plus les 2,6 M€ et nous pouvons ajouter les autres. Cela représente une hausse. Si nous le traduisions en fiscalité majorée pour équilibrer, je vous ai dit que nous avons un petit levier maintenant

avec le foncier bâti, il faudrait agir sur des niveaux de l'ordre de 115 %. En effet, nous avons un impôt qui dépasse 5 M€ proportionnellement, d'où l'effet que cela pourrait emporter. C'est simplement pour l'avoir à l'esprit.

Le troisième point à évoquer concerne une trajectoire du retour à l'équilibre de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales). Ce n'est pas un panier global de déficits comme un impôt. Vous avez pu lire dans la presse spécialisée que, pour revenir à l'équilibre, il faut augmenter la participation de l'employeur de 50 %. Ce n'est pas tout à fait ce qui est annoncé, mais il faudra bien y arriver un jour. Une hausse des cotisations patronales des collectivités de 12 points est annoncée. Ce n'est pas à 12 de 50. J'ai dit « 50 % », c'était « on va augmenter de la moitié », mais là, c'est en point de pourcentage à répartir sur les trois prochaines années. Il s'agit donc de celle décidée en 2024 et actuellement compensée jusqu'en décembre 2024. Dès lors, il s'agit d'une augmentation de 5 points en 2025, 3 points supplémentaires en 2026 et 4 points supplémentaires en 2027. C'est donc programmé. Cela représente pour le Grand Besançon tous budgets confondus dès 2025 une hausse des dépenses de 1,5 M€ au total, dont 1,1 M€ sur le budget principal, puis à nouveau 1,2 M€ supplémentaires par an en 2026 et 2027. Vous ferez l'addition sur le total au bout de ces quelques années. Et là, nous ne serons pas forcément tout à fait à l'équilibre.

Le quatrième dispositif concerne la baisse du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Ouvrez bien les oreilles, car cela concerne toutes les collectivités, les amis. Le taux de remboursement de nos dépenses d'investissement par le FCTVA passerait en 2025 de 16,04 à 14,85 %, 16,04 étant 20 % du hors taxes sur le TTC, même si la TVA n'était pas versée en 2025, quel que soit l'effet de recul, certains étant à -1 et d'autres à -2, mais là, qu'importe la rétroactivité. Je dis cela comme cela par hasard. Vous connaissez la mécanique. Nous perdons ainsi 1,8 point. C'est un point qui nous concerne tous, y compris dans les communes, puisque bien évidemment, nous attendons tous le FCTVA de l'investissement faible. Prévoyez une baisse en conséquence dans vos prévisions. Pour nous, cela représentera, de ce que l'on peut chiffrer sur le montant de l'investissement de l'année, une perte de l'ordre de 500 000 € par an.

Le dernier point et le cinquième qu'il faut quand même évoquer concerne la baisse du fonds vert de 1 Md€ au niveau national, qui est même de 1,5 Md€ par rapport aux prévisions initiales de 2024. Mais vous vous souvenez que 0,5 M€ sont passés à la trappe dans le courant de l'année. Je rappelle que nous nous étions vu notifier au titre du fonds vert près de 0,6 M€ en 2023-2024 sur nos projets de mobilités douces, aires de covoiturage et pôle multimodal, de renouvellement d'éclairage public. Ces deux points que sont la baisse du FCTVA et celle du fonds vert peuvent interroger également quant à leur contradiction inhérente par rapport à un objectif de baisse de la dette publique où en recettes de subvention de l'État, logiquement, nous aurions besoin de plus d'emprunts dans un contexte où les investissements sont déjà lancés. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. Cela fait non seulement remonter la dette publique, mais cela nous coûterait aussi plus cher. Au total, sur la seule année 2025, nous avons un impact estimé à ce stade pour 2025 à 16 M€. Entendez bien que je parle de la proposition gouvernementale au-delà de ce qui sort de la loi de Finances. C'est bien sûr un montant que Grand Besançon Métropole n'a jamais connu auparavant.

Au pire lors de la baisse des dotations entre 2014 et 2017, Grand Besançon a dû faire face à une diminution de DGF de l'ordre de 1,7 M€/an, soit en cumulé 12 M€ de baisse en quatre ans. Si nous multiplions sur les années avec les 16 M€, cela peut être beaucoup plus sévère. Néanmoins, il faut dire pour l'honnêteté budgétaire, sans rien enlever à ces 16 M€, que sur le solde net du budget, ce ne sera pas tout à fait 16 M€, puisque nous avons quelques recettes qui progressent, et surtout des dépenses un peu tassées. Je parle encore des prix de l'énergie qui sur 2024-2025 sont revenus à des niveaux plus sages. Je répète ce que je viens de dire. C'est une première livraison des mesures annoncées par le Gouvernement. Sur l'analyse que nous pouvons en faire à ce jour, nous pouvons annoncer sans nous tromper que l'impact sera sévère sur le budget 2025 et sur les suivants, même si une mesure est annoncée comme étant ponctuelle, ce que nous verrons. Nous devons intégrer dans les budgets des mesures que nous n'avons pas connues par le passé.

Je vous disais tout à l'heure que le travail parlementaire s'engageait. Il y a des controverses. Nous verrons quelles seront les conclusions. Mais je disais aussi que sortir un budget sans y laisser des plumes, voilà à quel niveau nous pouvons les chiffres aujourd'hui. C'est vrai qu'il avait été évoqué en Bureau-Débats précédent l'idée d'exprimer nos remarques et notre désapprobation sur le sort qui nous est réservé par une motion qui pourrait être soumise au Conseil communautaire. Après, les communes

reprennent ou ne reprennent pas cette technique. Je n'ai rien à répéter.

Sur ce qui est de motions, nous pouvons dire avec la Présidente deux motions de référence, dont l'une est contenue dans les propos conclusifs du Congrès annuel de France Urbaine dans le discours de clôture du Président et l'autre a fait l'objet d'une motion à l'Assemblée générale des Intercommunalités de France la semaine dernière. Cette deuxième motion a été adoptée à l'unanimité, quelles que soient les sensibilités des participants, puisque dans ces assemblées, vous savez que toutes les sensibilités sont représentées. Je crois que les deux textes ont dû vous être communiqués d'ailleurs. Vous avez pu en prendre connaissance. Je vous disais simplement que si nous devons produire un texte, nous serions bien inspirés de nous inspirer de cela, pour que nous soyons en relation avec ce qui est fait sur le plan national par nos associations d'élus au niveau national dans une forme de cohérence et dans l'esprit qui convient, me semble-t-il.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. D'ailleurs, nous vous avons envoyé le discours de Johanna ROLLAND. Cette motion a déjà été diffusée aussi. Cela me rappelait qu'il y a quelques mois ou années, nous avons fait une motion sur le FCTVA qui n'avait pas été retenue sur un certain nombre d'équipements sportifs, par exemple.

M. BAULIEU.- Oui, cela avait entraîné quelques émotions de certaines communes qui, finalement, sont passées au mauvais moment.

Mme LA PRÉSIDENTE.- À l'époque, elles avaient demandé à ce que nous protestions et que nous émettions une expression politique sur le sujet. Je le dis, parce que c'est mieux. J'ajoute que ce qu'a décrit Gabriel est complexe. Nous reviendrons pour vous donner des éléments dès que nous parviendrons à les présenter de façon très pédagogique. Nous vous les enverrons. Je suis sûre que vous avez pris beaucoup de notes, mais quand même. En revanche, il est plus difficile d'évaluer ce que cela peut représenter pour nous comme frein en matière d'investissement, bien sûr au niveau de la Région, du Département, de l'État, etc. Ce cumul de freins aura forcément des effets sur l'ensemble des projets que chacun a émis. J'ai posé la question à Baudoin RUYSSSEN, mais je n'arrive pas bien à comprendre comment on peut appliquer ce que l'on nous demande d'appliquer tout en gardant l'engagement dans lequel les uns et les autres sont à travers des délibérations pour accompagner un certain nombre de dossiers.

M. BAULIEU.- Absolument, et je l'ai dit dans mon propos. Nous entendons tous les mêmes commentaires à la radio, à la télévision, sur des sites divers et variés ou dans la presse écrite. Cela fait partie des choses étonnantes. L'État via le Gouvernement a largement incité — et c'est largement le sens du fonds vert — et invité les collectivités à investir le champ des transitions, pour faire très général. Chacun en sait l'importance. Nous avons nous-mêmes fait de grands pas dans certaines indications, que nous savons insuffisants dans notre portée. Je veux parler du logement et des dernières orientations que nous avons prises en matière d'énergie qui sont aussi très significatives. Dans le même temps, parce que c'est vital et cela fait partie des orientations majeures pour le pays, on a tendance à nous occuper les aides. Mais c'est le sort qui nous est effectivement réservé. Cela va donc être compliqué. On aura un effet sur les coûts partis et c'est le cas des collectivités.

Je suppose que nous entendons la même chose au niveau national, et c'est vrai chez nous. Lorsque l'on parle du PPI, on dit que tout cela est engagé. Or quand c'est engagé, c'est engagé. On ne va pas revenir dessus. Donc, on assume. Vous voyez peut-être cela dans vos communes. Je sais que je suis en train de revoir la prospective financière non pas pour arrêter les projets en cours, mais pour savoir combien je dois aller chercher auprès du banquier. Nous irons donc sans doute chercher plus chez le banquier que ce que nous avions prévu, ne serait-ce qu'en début d'année. Voilà sur les coûts partis. Néanmoins, dans un deuxième temps, tu as raison sur l'addition de ce que nous pourrions moins faire au niveau des communes ou intercommunalités, de ce que ne pourra plus soutenir le Département — si vous êtes en contact avec nos conseillers départementaux, vous devez vous en rendre compte —, le refroidissement du côté du Département étant sévère et cela fait suite à celui de la Région. Ce n'est pas la peine de sortir les dossiers qui n'ont pas été présentés à la Région il y a deux ans. Tout cela additionné réduira le champ de nos interventions.

Ce n'est pas pour la petite histoire, mais avant même que l'on chiffre les crédits que l'on ouvre en début d'exercice, voilà deux ans que je vous dis que l'on ouvre 100 M€ de crédits ici, à Grand Besançon, et que l'on a des taux de réalisation de 72 % à 86 % sur les budgets annexes sur 2023. S'agissant de ce

que je voulais dire en termes d'exécution, nous avons chiffré l'investissement du groupe local sur Grand Besançon en 2023. Notez-le : 150 M€. Ce n'est pas pour le fun, mais pour ceux qui se rappelleront certains chiffrages auparavant, cela fait 1MdF. Lorsque l'on a commencé à parler du contournement du Grand Besançon, on parlait bien en franc. Ces 150 M€ que le groupe local a financés sur le Grand Besançon représentent un montant considérable. Mais imaginons que cela se réduise. Vous voyez un peu l'impact à la fois en termes de modernisation des équipements et sur l'économie locale. En effet, nous vous disons régulièrement que l'attribution des marchés se fait d'abord au niveau du département ou de la région. Tout cela est donc en cause. Par conséquent, c'est à court terme un accroissement de l'endettement et à moyen terme, un ralentissement substantiel de l'investissement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- J'ajoute peut-être un élément supplémentaire au cas où vous n'auriez pas encore assez de chiffres en tête. Le PPIF de la Région s'élève à 2,5 Md€. Ils pensent réduire l'investissement de 600 M€ et le fonctionnement de 15 M€/an. Nous voyons bien là que c'est forcément extrêmement impactant. Cela donne une idée de la mesure. Christophe voulait intervenir.

M. LIME.- Oui. Je souhaite que l'on mette la perspective, parce que 6 M€, 10 M€ pour les citoyens... L'exemple du Vice-Président est intéressant, c'est-à-dire faire le lien avec l'augmentation de l'impôt qu'il faudrait pour pouvoir compenser. Cela va causer ! Nous avons quand même un certain paradoxe en France, et je pense que ce n'est pas uniquement le cas en France. Les citoyens nous demandent de plus en plus de services. Si je prends l'exemple des collectivités autour de Besançon, quand j'entends « il faut avoir les mêmes services qu'à Besançon tout en étant dans une commune moins importante », ce n'est pas si simple. Je le dis, parce que je l'entends aussi. Mettre la réalité par rapport à ce que c'est est toujours intéressant, parce que lorsque l'on parle en million ou en milliard d'euros, pour moi, cela ne veut pas dire grand-chose.

Concernant mon deuxième point, il faudra que nous ayons peut-être une discussion en PPIF. Je ne sais pas comment il faut le faire, si c'est une menace, mais je pense que nous devons annoncer que nous arrêterons tout ce qui ne relève pas de notre compétence. Je ne sais pas si nous irons jusqu'au bout...

M. BAULIEU.- Cela demande à être affiné, parce qu'autour de cette table, il nous vient à l'esprit l'Université.

M. LIME.- Je ne suis pas un fanatique de cela, parce que j'ai toujours considéré que l'Université était un élément déterminant. Mais je pense qu'à un moment donné, il faudra aussi annoncer tout ce qu'ont fait les collectivités et qui ne relevait pas de leur compétence, ne serait-ce que pour pouvoir assurer. Si je prends l'exemple de l'enseignement supérieur, il doit être de qualité pour que nos enfants et nos petits-enfants restent en termes de proximité, parce que c'est aussi du pouvoir d'achat. Demain, lorsque vous n'aurez plus d'université et que vous serez obligés d'envoyer votre enfant de l'autre côté de la France, ce ne sera pas obligatoirement le même coût que s'il reste à proximité. Tout le monde n'est pas là, mais moins il y a de possibilités en termes de proximité, moins cela développe de l'emploi, etc. Je pense qu'à un moment, cette menace aura aussi intérêt à montrer ce qu'ont fait nos collectivités depuis des années sur des compétences qui n'étaient pas les leurs et ce qui permettait justement à l'État de se désengager.

Nous avons souvent discuté des cartes d'identité que l'on se fait « refilet » les uns derrière les autres dans toutes nos collectivités. À un moment donné, je pense qu'il faut marquer le coup. C'est pour cette raison que j'ai pris l'exemple de tout à l'heure du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau. C'est la première fois. Je le dis, le Directeur est venu me voir après. On avait quand même la Préfète de Région qui est la Présidente du Conseil d'Administration. Elle m'a dit « j'ai bien compris le message ». L'assemblée a hésité à un moment de s'abstenir, parce que ce n'est pas si simple que cela sur la biodiversité. Quand tout le monde nous suit, cela prouve qu'il y a un sentiment commun. Montrer les dents aujourd'hui, indiquer quelles conséquences il peut y avoir sur nos concitoyens et menacer d'arrêter tout ce qui ne relève pas de notre compétence, je pense que ce message passe auprès de l'extérieur.

M. BAULIEU.- Ce que tu viens de suggérer fait partie du débat. En revanche, sur le plan de la méthode de travail, je pense, et je l'ai déjà dit autour de cette table, que nous avons plutôt bien travaillé en accroissant le rôle du groupe PPI. En effet, ce groupe a travaillé de manière assez intense au cours de l'exercice écoulé. Je pense que nous avons fait du bon travail et que cela a participé aussi à la prise en main des choses de la part des participants. Là, bien évidemment, je crois que c'est un passage obligé

que de mettre les choses sur la table. Sans doute que nous serons susceptibles en groupe PPIF — soyons complets — de faire des propositions alternatives, parce que nous aurons des choix à faire, ralentir ou ne pas ralentir, aller chercher de l'impôt ou ne pas aller en chercher, parce que cela fera partie du paquet. Il y a des échéances prochaines. Nous mettons-nous la tête dans le sable pour ne pas bouger et pour dire « franchissons l'échéance et nous verrons après » ? Je souhaite que nous mettions cela sur la table.

Dans l'absolu, j'ai parlé de l'impact sur nos niveaux d'épargne et nous avons connu cela au moment du Covid. Vous vous rappelez — si ce n'est pas le cas, je vous le redis — que nous avons altéré nos niveaux d'épargne au moment du Covid en faisant des efforts particuliers. J'ai souligné par ailleurs qu'il ne fallait pas rester sur cette trajectoire si nous voulions précisément pouvoir continuer notamment à nous autofinancer. Souhaitons-nous jouer de cette souplesse, mais sur laquelle nous devons nous réveiller dès 2026, ou consentons-nous des efforts des 2025 ? Baissons-nous la jauge là où c'est possible rapidement ? Encore une fois, je suggère simplement des pistes sur lesquelles nous devons travailler. À l'heure qu'il est, il n'y a pas de proposition. Je n'ai pas reçu d'indication non plus de la part de la Présidente sur le sujet. Nous n'avons pas un cap qui nous est proposé, mais le fait est qu'il y a ces voies alternatives. Nous mesurerons sur les bases l'impact des 7 M€. J'entends ce qui est dit, mais 7 M€, ce n'est quand même pas une abstraction, Christophe, mais une réalité. Sur un budget total de 314 M€ consolidés, c'est vrai que l'on ne perçoit pas toujours l'impact que cela peut avoir.

Nous rentrerons prochainement dans les chiffres, y compris avec la confrontation, puisque je vous ai dit que nous avons sans doute quelques économies de dépenses dans certains domaines, dans celui de l'énergie tout particulièrement. Croisons les doigts pour que nous n'assistions pas à un regain de prix prochainement. Néanmoins, la machine par ailleurs n'est pas arrêtée. Vous avez parfaitement en tête les mesures à caractère social que nous avons prises en connaissance de cause à l'adresse de notre personnel. Nous aurons en année pleine à partir de 2025, plus ce qui doit être mis en œuvre en matière de prévoyance et en matière de mutuelle sur 2025-2026, au-delà de la CNRACL en ce qui concerne bien évidemment un budget social. Mais nous savons qu'il y a des mesures inscrites dans le calendrier. Les participations à la prévoyance et à la mutuelle sont une décision étape qui s'appliquera. Voilà le calendrier. Par conséquent, quand je dis que certaines de nos charges vont peut-être baisser, notamment celles concernant l'énergie, vous savez que ce n'est pas la plus grosse charge dans notre maison.

En revanche, nous savons que sur nos charges salariales tout compris, par les mesures prises ailleurs, par les décisions que nous avons prises. Je n'ai pas évoqué la mesure qui n'est pas inscrite dans un texte, mais que la Cour des comptes s'est offerte en disant « il faut supprimer 100 000 postes dans les collectivités » alors même que nous avons vu dans le courant de l'année 2024, et nous devons d'ailleurs, dans un rapport peu importe lequel, que ce soit les orientations budgétaires ou un autre, faire le bilan des postes que nous avons dû créer en 2024. Nous avons bien évidemment ceux qui résultent de notre décision d'orientations, ce qui est le cas sur les postes que nous avons créés dans la perspective de la grande bibliothèque et du schéma de lecture publique. Mais s'agissant par exemple de l'Habitat, nous héritons de 5 postes, parce que nous allons faire le travail, et l'État nous dit « je ne transfère rien. Débrouillez-vous ». Nous devons créer les postes et nous les financerons tout simplement pour assumer encore une fois les politiques, dont nous connaissons l'importance. En effet, nous sommes plutôt premièrement en situation de crise en termes de besoin, et deuxièmement, en enjeu majeur sur le plan de l'énergie.

Voilà quelques éléments au débotté, mais nous en avons plein comme ceux-là. C'est ce que nous mettrons sur la table et que nous travaillerons ensemble. Je pense que tous autant que nous sommes, nous n'avons pas de baguette magique. J'ai esquissé quelques pistes et c'est parmi ces pistes qu'il faudra sans doute cheminer.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense que nous vous ferons des propositions.

M. BAULIEU.- Nous devons travailler en groupe PPI. Certaines dates sont d'ailleurs déjà fixées. Nous avons un chantier encore plus ardu que ce que nous imaginions.

Mme BARTHELET.- Pour venir étayer les propos de Christophe LIME, il faut avoir les chiffres en tête. Par exemple, pour la Région, vous avez 58 M€ qui représentent les fonds donnés en fonctionnement chaque année, si tu veux un exemple de ce que cela représente. En revanche, il ne faut pas oublier que

ce n'est pas arrêté, que les discussions sont en cours. Nous avons des discussions jusqu'au 18 novembre. Je ne dis pas qu'il ne faut pas travailler sur des scénarii et que nous ne devons pas nous mobiliser, mais il ne faut pas non plus dire que tout ce qui est proposé là est acté.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Après, comme tout le monde, ils ont dû envisager des mesures et ensuite se donner des marges de négociation. J'imagine qu'ils auront des marges de négociation.

Mme BARTHELET.- Il y a des amendements votés de manière récurrente.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais parfois, nous avons un 49.3 qui n'amende pas grand-chose. Nous attendons la discussion sur le 49.3.

Mme BARTHELET.- Nous avons quand même des discussions jusqu'au 18 novembre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Lorsque nous sommes en discussion, nous faisons savoir que nous ne sommes pas d'accord. Nous sommes plutôt pour envisager d'autres scénarii. Encore une fois, Monsieur FERRACCI, le ministre de l'Industrie que nous avons vu à midi, n'a pas annoncé de changement de trajectoire dans ce qui le concerne pour l'instant. Ce qui pourrait se négocier ne sera pas énorme. Je vais peut-être simplement donner un point de repère qui est le nôtre. Lorsque François HOLLANDE et Manuel VALLS décident de raboter les dotations, je crois que nous sommes entre deux fois et trois fois en dessous. Est-ce bien cela ? C'est beaucoup plus. Comme je l'expliquais avec des agents de l'État à midi, avec ce rabotage de 2015, un travail a quand même été fait sur des fonctionnaires, etc. Aujourd'hui, je ne vois pas comment il pourrait être envisager de réduire quelque chose sur certains services.

En effet, nous pouvons quand même trouver extrêmement malheureux — je le dis gentiment — d'entendre dire que le travail est fait en doublon dans certains endroits. À part quelques exceptions que l'on trouvera toujours, je ne connais pas trop nos services en train de faire deux fois la même chose avec d'autres services. Cela impacte vraiment le service public. Nous pouvons rappeler qu'il était vraiment extraordinaire pendant le Covid et nous avons tous dit qu'il était vraiment important et essentiel. C'était le terme « essentiel » qui était utilisé à l'époque. Je pense que cela mérite malgré tout que là maintenant, en pleine négociation, nous ayons une expression. Au-delà du travail réalisé par vous sur le groupe PPIF qui de toute façon devra bien se faire, au-delà de cela, il est nécessaire que nous vous proposons une expression politique.

Par ailleurs, Aurélien LAROPPE me donne son pouvoir et Marie ETEVENARD donne le sien à Lorine GAGLILOLO.

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre dernier. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme **M. Gabriel BAULIEU** secrétaire de séance,
- approuve le **procès-verbal du 12 septembre 2024, joint en annexe.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Octobre 2024)

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Tu n'as pas grand-chose à dire, puisque tu en as déjà beaucoup parlé.

M. BAULIEU.- Je crois que ce que je viens d'évoquer était plus important à traiter que ce qui est dans le rapport ce soir. Sur la compétence Habitat, vous avez lu le rapport. Nous pouvons simplement dire que c'est une très grosse garantie dans l'habitat social.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par ADOMA pour 6 341 179,00 €, par LOGE.GBM pour 2 937 704,80 € et par NEOLIA pour 4 459 056,40 € soit un montant total de 13 737 940,20€.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

3. Renouvellement de la Convention de Services Comptables et Financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques

M. BAULIEU.- C'est important pour entretenir de bonnes relations. Vous avez vu les déclinaisons. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire. C'est important que nous ayons ce type de lien.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Certes, c'est important que nous ayons ce type de lien, mais nous n'avons pas beaucoup de suite.

M. BAULIEU.- Hors rapport sur la convention, c'est vrai que nous rencontrons parfois des difficultés. Nous parlions tout à l'heure des moyens publics. Je parle sous le contrôle de la Direction, mais nous pouvons remarquer qu'au fil des ans, nous avons de moins en moins du côté de la Direction Générale des Finances Publiques, la force technique et de frappe intellectuelle nous permettant de nous éclairer. Anthony NAPPEZ n'est pas là, mais nous avons siégé ensemble à la Commission départementale de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. C'était stupéfiant quant aux moyens qu'ils n'avaient pas. Cela en était cocasse. En gros, il y avait la connaissance empirique que l'on avait du territoire. D'une manière générale, sur les appuis, des choses sont prévues dans la convention. Sur les prévisions, c'est vrai que c'est de plus en plus difficile. Je n'accable pas les personnes qui y sont, parce que finalement, intellectuellement, ils ont les capacités, mais il n'y a plus la force ni les moyens. Nous pouvons regretter qu'il n'y ait plus le niveau. Cela fait un peu ringard de dire cela, mais c'est quand même la vérité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la Convention de Services Comptables et Financiers avec la Direction Départementale des Finances Publiques,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Convention de services communs GBM-SMABLV. Renouvellement

M. MICHAUD.- J'ai juste un mot à dire. C'est une chose que nous faisons habituellement, mais c'est toujours important de le faire. Je voudrais remercier les services, que ce soit ceux en interne au syndicat comme la Direction assurée par Sylvie GLORIEUX et par Michaël qui sont détachés et qui font un travail formidable, avec qui nous travaillons au quotidien pour justement essayer de maintenir les dépenses à un juste niveau, ce que nous faisons depuis des années, je crois, et de prévoir des investissements sur du long terme.

Par ailleurs, je vous avais parlé des bandes aménagées. Je suis allé voir Monsieur le Préfet en lui demandant de contacter la DGAC, parce qu'on voulait nous donner des obligations très contraignantes en termes de coût et en matière environnementale. Monsieur le Préfet est intervenu auprès de la DGAC, ce qui fait que pour les bandes que nous devons aménager, ce n'est plus du tout la même chose et le coût sera beaucoup moins élevé, ce qui est une très bonne nouvelle pour nous tant d'un point de vue financier que d'un point de vue environnemental.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avec des mesures compensatoires ?

M. MICHAUD.- Concernant les mesures compensatoires, il n'y a pas de problème. Je vais vous donner une information qui intéressera aussi Christophe LIME. Nous allons remettre à l'État 34 ha de marais. Je pense que ce sera la plus grosse opération faite en France de cet ordre. Il s'agit donc de reconstituer un état originel qui a été boisé au cours des années et où nous pourrions retrouver un milieu humide conséquent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est d'ailleurs la discussion que nous avons eue. Je vous avais proposé d'aller sur cette compensation, si tu te souviens bien. S'agissant de ce rapport n° 4, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs 2025-2027 entre GBM et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome Besançon La Vèze,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au présent rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Subvention à l'université de Franche-Comté pour la réalisation du guide des formations post-bac - Enseignement Supérieur et Recherche

Mme Frédérique BAEHR (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais me permettre de faire un petit temps d'information, parce que cela mérite quand même un temps surréaliste. J'en ai reparlé avec le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) ce matin. Vous vous rappelez que nous avons comme objectif d'avoir un établissement public expérimental (EPE). C'est une transformation de nos universités. Il y aurait ainsi 2 EPE sur la Bourgogne-Franche-Comté, une du côté de Dijon et une autre du côté de la Franche-Comté plus largement. Nous avons vécu des choses incroyables.

S'adressant à Mme BARTHELET. Je te remercie d'avoir sauté dans ta voiture.

Mme BARTHELET.- Je suis venue à pied ! J'ai couru.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous vous expliquons quand même. Figurez-vous que l'UTBM et l'Université votent pour adopter les nouveaux statuts, et quelques jours après, nous apprenons qu'ils se sont trompés — je le dis gentiment — dans le quorum. Il manquait des voix des deux côtés, ce qui est quand même assez surréaliste lorsque l'on est dans une étape aussi cruciale. C'est la première étape.

M. LIME.- Les Universités ne savent pas compter !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non. C'est incroyable. Je m'en fiche, je ne suis pas universitaire. Dans la mesure où il n'y avait pas le quorum, ils ont revoté. Là où cela a été quand même assez compliqué, c'est que le deuxième vote de l'UTBM n'est pas passé. Si l'UTBM ne passe pas, il y a un problème. Ils sont en train d'essayer d'invoquer un « truc » juridique pour essayer de faire revoter une troisième fois. En revanche, l'Université a voté, mais ils avaient oublié quelque chose, un « truc » tout bête. Je les ai eus au téléphone. Je leur ai dit qu'il était un peu surprenant que non seulement ils arrivent à cela, mais qu'en plus, ils ne nous préviennent pas. Deuxièmement, je leur ai demandé « comment faisons-nous ? Parce que Catherine est occupée, je suis ailleurs. Comment y va-t-on ? Parce que si vous en êtes à une voix, cela va poser problème ». Il m'explique qu'il n'y a pas de problème, que j'envoie un pouvoir et tout va bien. Sauf que le jour même, nous découvrons que cela ne peut pas se voter en plein pouvoir, mais en présentiel. Merci, Catherine, d'avoir sauvé l'Université.

Mme BARTHELET.- Apparemment, j'ai été bien accueillie. J'avais un peu honte d'arriver aussi tard, parce que je présidais l'AG de l'AUDAB juste avant et j'avais prévenu que j'arriverais tard en disant « cela devrait aller ». J'avais donné mon pouvoir à ma collègue de Région, nous étions d'accord sur le vote, etc. Après, ils étaient coincés même pour les budgets, apparemment à une personne près. J'ai donc été accueillie comme le Messie. A priori, à Belfort, c'est bon pour un nouveau vote en présence de Charles DEMOUGE et de Damien MESLOT qui ont dit qu'ils seraient présents eux-mêmes tellement ils sont en colère.

M. LAIDIÉ.-J'ai une double casquette, dont celle d'universitaire, même s'il n'y a pas de profit à avoir tout cela. Ces nouveaux statuts interpellent la communauté universitaire au-delà de la sphère présidentielle, parce que les personnels n'ont jamais été avertis ni consultés, ce qui est quand même un vrai souci. Nous avons eu connaissance des statuts deux jours avant le vote en CA. C'est un vrai problème, parce que nous sommes peut-être des enfants gâtés, mais la démocratie universitaire représente quelque chose, et au moins, la communauté a théoriquement son mot à dire par rapport à tout cela, ce qui n'est plus le cas depuis un certain temps maintenant. J'attire votre attention sur ces statuts qui inquiètent très largement, parce lorsqu'un établissement est expérimental, on voit bien partout ailleurs que les gens commencent à retirer leurs billes quand ils peuvent le faire. Ce qui est en cause et ce qui m'inquiète dans ces statuts, c'est ce que va devenir l'Université. J'entends que c'est très technique et illisible pour les gens de l'extérieur. Moi qui ai pris du recul par rapport à tout cela, il a fallu que je me remette dans le bain, parce que cela évolue très rapidement.

Je suis très inquiet parce que ces nouveaux statuts réforment l'université en profondeur, très profondément, notamment avec la disparition des UFR (Unités de Formation et de Recherche) qui jusque-là avaient quand même un rôle à jouer en matière de gestion des personnels. Pour les recrutements et pour la pluridisciplinarité, c'était essentiel. Je ne sais pas si quelqu'un a vu les statuts. Je les ai regardés, parce que cela m'interpelle. Aujourd'hui, dans les statuts, les UFR ne sont plus concernées. C'est une structure supra-UFR qui va gérer les postes et c'est très inquiétant. En effet, ce qui est en cause, et je le sens, sans faire de procès d'intention à quiconque, mais, avec les cheveux gris et la barbe blanche, on a une certaine pratique des choses. Ce qui est en cause, je le sens et c'est la logique, c'est le financement de la pluridisciplinarité. Je redis que pour notre territoire, la pluridisciplinarité est indispensable. En effet, lorsque l'on n'a pas un cursus complet, de la première année de licence jusqu'au master II, que font les gens ? Ils ne vont pas aller à Dijon, parce que les camarades bourguignons sont dans le même cas que nous. Où vont-ils aller ? A Lyon, à Paris, éventuellement à Strasbourg. Cela veut dire que notre territoire est très largement menacé.

J'ai déjà eu l'occasion de dire que je suis moi aussi très content de ce que nous pouvons faire pour le campus. Néanmoins, j'attire aussi l'attention des uns et des autres sur le fait que c'est bien si nous gardons nos étudiants et nos formations. Je crois que le couperet va très vite tomber par rapport à ces problématiques. Nous n'avons plus de démocratie universitaire, nous avons des modes de scrutin à revoir. Nous pourrions devenir collégium universitaire dans bon nombre de disciplines. C'est un enjeu considérable. Je vois dans tous les services, au Département, à la Région, à GBM, à la Mairie aussi dans mes différentes activités, beaucoup d'étudiants qui sont passés chez nous et qui trouvent un terrain. Derrière, nous avons aussi un terrain d'emplois profitable à tout le monde, mais c'est aussi parce que nos services fonctionnent bien. Nous ne pouvons pas dire le contraire. Nos masters sont performants. C'est un vrai sujet d'inquiétude pour moi. Nous voyons les réformes, nous les pratiquons, nous voyons où elles mènent et je suis très inquiet par rapport à cela, parce que le collégium universitaire ne suffira pas.

Des licences dans certaines disciplines, c'est bien. Cela va occuper ceux qui n'ont pas les moyens d'aller ailleurs, mais qui peuvent quand même aller à l'université. En revanche, j'ai peur pour nos jeunes. Je le redis, nous avons quand même été depuis toujours une des universités qui accueillait le plus d'étudiants boursiers. Je me mets dans la situation des parents. Ce n'est pas la même logique de trouver un appartement à Besançon que d'aller en trouver un à Paris ou à Lyon, et de financer les études derrière. Je tenais à le dire, parce que je suis concerné. Je vois ce que cela donne en termes de précarité étudiante aussi. Ces nouveaux statuts sont un véritable danger par rapport à cela et nous allons très très loin dans ces nouveaux statuts. Je le dis au passage et je vois très bien ce que cela veut dire.

Les nouveaux statuts prévoient de sortir du Code de l'Éducation nationale. Ce n'est pas anecdotique. En termes de représentation et de démocratie universitaire, cela veut dire que ce sont des gens de l'extérieur de l'Université qui feront les choix stratégiques. Il y a plus de représentations extérieures par la nomination et par le jeu des désignations que de véritables universitaires. En toute logique, la politique est extraordinaire en matière d'accompagnement. Nous allons sur des financements qui portent nos filières d'excellence, mais la pluridisciplinarité n'est pas que cela et notre travail n'est pas que celui-là. Nous avons un vrai devoir d'aménagement du territoire et d'accueil de nos populations. Avec cette nouvelle gouvernance et cet établissement public expérimental, je ne peux qu'être extrêmement inquiet. Il y a encore eu une réaction de la communauté universitaire, parce que c'est arrivé fin août, le vote a été fait au cours de la première semaine de septembre. Personne n'a vu les statuts et personne n'a pu réagir. Nous découvrons que le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) ne peut pas voter. Mais qui a été averti de la raison pour laquelle le CNESER n'a pas pu voter au niveau national ?

J'ai appris la question du quorum par un collègue dijonnais. À Besançon, personne ne m'en a parlé. Je referme la parenthèse, mais j'attire votre attention. Christophe LIME disait sur le ton de la plaisanterie « c'est à partir de maintenant que l'on arrête de voter les choses sur les universités ». Je suis vraiment extrêmement inquiet.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne sais pas exactement en interne dans quel niveau d'information les uns et les autres étaient. Je ne dis pas que la dernière mouture des statuts n'est pas arrivée au dernier moment, mais on m'en a parlé et nous l'avons découverte très tardivement. Pour autant, sur ces questions que tu poses, elles ont été posées très en amont. Depuis que je suis de l'autre côté de la barrière, je trouve que quelque chose manque en termes de ressort ou d'implication. Je n'en sais rien.

M. LAIDIÉ.- Excuse-moi, je me permets de t'interrompre. Je t'ai donné la réponse et je te la redonne. Nous avons un mode de scrutin ultra majoritaire, ce qui fait qu'il n'y a pas d'expression des minorités. Ce n'est pas possible.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te dis aussi qu'en Conseil d'Administration, j'ai des gens autour de la table qui ne disent rien. À part quelques étudiants, il n'y a rien.

M. LAIDIÉ.- Frédérique, tu peux abonder dans mon sens.

Mme BAEHR.- Je suis en conflit d'intérêts, mais si vous me le permettez, je vais juste dire quelques mots. J'abonde dans le sens de Franck LAIDIÉ. Nous avons vu les statuts légèrement avant, puisqu'il se trouve que je siège au CSAE (Comité social d'administration de proximité de l'établissement public), instance qui a remplacé les CHSCT, les CPE et qui gère les personnels et les conditions de travail. Nous avons voté contre les statuts à l'unanimité des représentants des syndicats en première réunion. Il a fallu reprogrammer un CSAE en urgence avant le CA, puisque le CSAE s'étant exprimé contre, les statuts ne pouvaient pas monter au CA. Cela a donc été reprogrammé la semaine suivante. Dans la deuxième séance, mais avec un vote contre, cela ne bloquait plus le processus. Néanmoins, il se trouve quand même que sur quatre syndicats représentatifs des salariés, deux ont voté contre, un s'est abstenu et le quatrième a voté pour. Nous avons réussi quand même à rajouter des représentants des personnels. En effet, nous ne sommes déjà pas très nombreux dans les instances, mais là, c'était vraiment au minima.

Je partage les craintes de Franck. Mon syndicat s'est positionné contre ces nouveaux statuts. Si j'ai bien compris, l'Université perd sa personnalité morale, ce qui n'est pas le cas de l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) et de Sup'Microtech.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est parce qu'un EPE est porté par une structure. L'Université se transforme en EPE. Il en faut bien un qui soit le pilier.

Mme BAEHR.- Oui, mais avec tous les dangers que cela représente pour nous, personnel, car cela veut dire que des membres de l'ENSMM pourront voter pour supprimer notre prime de fin d'année, par exemple. Cela fait 30 ans que je suis à l'Université. J'ai connu beaucoup de réformes et de transformation. Je peux vous dire que cela ne va jamais dans le bon sens. Petit à petit, on réduit l'offre. Franck a raison lorsqu'il dit qu'il faut penser à la pluridisciplinarité, parce que c'était justement une des forces de notre université sur un territoire où il y a de nombreux étudiants modestes. Où iront ces étudiants ? Je pense particulièrement à la fac de lettres. Il se trouve que j'ai une formation en sciences humaines et que j'y travaille. Nous savons très bien, en sciences humaines, que nous serons les premiers à subir les coups de rabot. Je vous rappelle quand même que la fac de lettres compte plus de 4 000 étudiants au centre-ville de Besançon. C'est juste un petit rappel.

M. VUILLEMIN.- Très rapidement, attention aussi. On parle des statuts de l'Université. Or nous sommes ici à Grand Besançon Métropole. Ne soyons pas non plus trop en ingérence. J'entends les préoccupations de Franck LAIDIÉ et de Frédérique BAEHR. Toutefois, nous ne sommes pas non plus totalement concernés. Cette indépendance nous est d'ailleurs constamment rappelée par les présidents d'université, que ce soit de Bourgogne ou de Franche-Comté. J'étais encore en SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) cet après-midi pendant trois heures à la Région. Je partage ce que dit Franck. Je peux vous dire que ce que nous vivons en tant qu'administrateurs, et Catherine et la Présidente le vivent, nous sommes souvent mis devant le fait accompli et nous avons très rarement les documents. On nous rétorque souvent cette indépendance de l'Université. Quand on est une collectivité comme la nôtre, c'est-à-dire que nous sommes financeurs, c'est souvent très désagréable à entendre.

Je suis désolé, présidente, je ne pensais pas en parler, mais j'en sors vraiment, j'y étais cet après-midi. Je pense qu'il est urgent que les collectivités territoriales qui financent l'Université se réunissent en COPIL, mais uniquement les collectivités, c'est-à-dire entre nous, sans les Universités, sans le Rectorat, sans tout ce qui concerne l'enseignement supérieur. J'ai encore vécu cela cet après-midi où effectivement, tu arrives à un COPIL SRESRI. Des diapositives et des documents sont présentés et nous n'avons aucun élément. Je pense que c'est volontaire. Quelqu'un qui était présent me disait la même chose. Il serait intéressant peut-être que sous ton impulsion, les collectivités concernées se réunissent en COPIL politique, de financeurs, pour prendre des positions, si possible des positions communes, sans les imposer au monde universitaire, mais en tout cas pour marquer que nous ne sommes pas là que pour financer.

Mme BARTHELET.- Pour votre réponse, je pense qu'il y a peut-être quelque chose à refaire, mais nous les avons reçus dans le cadre du Pôle métropolitain Centre Franche-Comté pour justement avoir cette position commune et la montrer. Nous avons insisté, et nous en étions très heureux, pour pouvoir intégrer et être partie prenante justement d'EPE en disant que nous ne pouvons pas être toujours considérés comme la banque de service, mais nous devons pouvoir être dedans. Nous devons être aussi dans la stratégie.

S'adressant à M. LAIDIÉ. Franck, j'entends tes préoccupations, mais tout ce que tu viens de dire, c'est exactement les propos tenus en CA, c'est-à-dire que c'est la grande préoccupation. C'est ce qui motive. C'est la pluridisciplinarité. Je sors aussi de la fac de lettres de Besançon. Je crois que dans ce CA, ils sont très souvent portés en priorité par la présidente elle-même.

Dans vos propos, je ne me retrouve pas par les échanges au sein du CA. Après, je ne peux pas avoir la vision de comment vous avez été concertés les uns les autres. Il y a un nombre important de représentants de vos collègues, y compris sur les BIATSS (Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé) qui s'expriment, qui ont la parole. Les étudiants ne sont pas assez souvent présents malheureusement, mais c'est un autre sujet. Il y a quand même des échanges au niveau du CA. Ce n'est pas une présidente qui parle toute seule et qui assène ses vérités. Il y a vraiment des échanges. On nous relate justement des différentes instances, les différents échanges. Les votes que tu as évoqués nous ont été présentés aussi. Il me semble que les votes sont faits en transparence. Nous pouvons peut-être faire plus, mais en tout cas, je peux t'assurer qu'à chaque fois que nous pouvons ouvrir un master, cette volonté d'avoir cette offre la plus large possible et de maintenir cette

université avec ses différentes composantes, c'est vraiment ce qui motive toute cette équipe et c'est ce qui a fait que nous avons voulu absolument voter cet EPE pour ne pas tout perdre.

Nous nous faisons peut-être avoir, je ne sais pas, parce que nous n'avons pas les prévisions, mais en tout cas, nous partageons tous cela.

M. LAIDIÉ.- Merci pour ce témoignage. Je ne peux pas insister, parce qu'effectivement, je rejoins Benoît en disant que ce sont des préoccupations qui ne nous regardent pas, si ce n'est qu'il y a ce qui se passe en CA où c'est un lieu très feutré. Je le redis, la composition du CA justifie ce caractère. Je travaille sur les institutions et sur ces aspects. Je le déplore.

Mme BARTHELET.- Tu as des collègues qui ne sont pas toujours tendres. Il y a de vrais échanges. Ce ne sont pas des votes à l'unanimité.

M. LAIDIÉ.- Je ne remets pas cela en cause, et ce que je veux dire est vraiment très important. Le projet a quand même considérablement changé depuis que nous parlons de ces évolutions de statuts. On nous a vendu une université fédérale, et aujourd'hui, nous sommes dans un grand établissement où il n'y a plus d'aspect fédéral et où tout est regroupé. Personne dans la communauté universitaire, à part les instances, notamment le CA, n'a été informé et consulté sur ces aspects. Concernant le fait que ce soit désormais l'équivalent des collegiums actuels, des instituts à venir qui gèrent le recrutement des personnels, l'affectation des fonds sans passer par la case UFR, c'est peut-être un procès d'intention et j'espère vraiment me tromper, mais je vous donne rendez-vous dans peu de temps pour ceux qui seront encore là et si je suis là, dans trois ou quatre ans et vous verrez où nous en serons de la pluridisciplinarité.

L'Université est un monde nébuleux et quand on est dedans, on voit très bien comment cela fonctionne. Donner le pouvoir à des gens extérieurs, c'est très bien, parce que cela apporte un regard neuf, du sang neuf, mais encore faut-il être dedans. Anne le disait elle-même et je la remercie de cette lucidité, parce que je l'ai vécu aussi. Quand on n'est pas dedans, on est perdu. C'est une nébuleuse. C'est tout ce que je dis. J'espère me tromper. Je dis que notre politique est très importante, mais faites attention. J'ai des scrupules à mettre des millions d'euros, ce que nous y mettons, avant d'avoir des certitudes par rapport à tout cela. C'est une vraie interrogation, mais je n'en dis pas plus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Franck, je ne voudrais pas rajouter une couche d'incertitude, mais l'incertitude la plus forte est que nous n'en sommes qu'à une étape. Je le dis et je ne juge pas tout ce qui s'est fait avant, même si j'ai mon opinion, mais si nous ne franchissons pas cette étape, l'UFC allait disparaître. Je le dis. C'est le problème. Nous sommes dans une espèce d'entonnoir qui nous amène à choisir sans vraiment choisir. Je voudrais dire deux choses. Désormais, l'enjeu majeur — tenez-vous bien et rappelez-vous l'histoire du bisite — est que pour que nous puissions accéder à des financements comme les PIA (Programmes d'Investissement Avenir), ce ne sont pas les EPE qui vont pouvoir recevoir ce financement. Il faut que ce soit la convention des deux EPE qui ont travaillé. On n'est pas rendu, parce qu'en fait, on va revenir au point zéro. Je ne veux pas en dire plus, parce qu'effectivement, c'est extrêmement compliqué et technique. La seule chose que nous pouvons vous dire, c'est qu'avec Catherine et Benoît, nous avons défendu les choses en disant à l'Université que ce serait bien qu'ils nous prennent comme des partenaires, ce qui n'est toujours pas le cas.

Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais je l'ai dit plusieurs fois en Conseil Communautaire, et je l'ai rappelé en Pôle métropolitain : nous souhaitions avoir un autre rôle, c'est-à-dire un autre endroit où nous pourrions discuter, encore une fois non pas pour décider du nombre de maîtres de conférences, etc., mais pour voir comment accompagner l'Université. Le Conseil d'Administration est en endroit où on ne parvient pas à discuter de projets. On parle de positions diverses et utiles, mais on ne parle pas de projet. J'avais demandé à ce que l'on ait peut-être une relation avec le fameux Directoire. Pour l'instant, nous ne sommes que dans le Conseil d'Administration en essayant de négocier le fait d'avoir des rencontres complètement informelles avec l'Université. Nous sommes bien d'accord et c'est ce que nous avons déjà tenté de faire, c'est-à-dire plusieurs collectivités qui se mettent autour de la table pour discuter. Mais là où par contre je suis un peu plus dubitative, c'est : encore faut-il que si nous nous mettons autour de la table pour dire un certain nombre de choses, que nous ayons encore des moyens à attribuer à l'Université, mais nous ne sommes pas rendus non plus sur ce point.

Je rappelle quand même que l'argent mis ces dernières années était tout à fait exceptionnel, que le CPER (Contrat de Plan État-Région) qui va se jouer assez rapidement s'appuiera bien sur les moyens de l'État, de la Région et des collectivités. Vu la situation dans laquelle nous sommes, je ne suis pas sûre que nous ayons des choses à raconter au niveau du CPER. Je le dis quand même.

Mme BARTHELET.- Apparemment, la Région a déjà demandé à ce que le rythme ne soit pas trop rapide. Il ne faut donc pas trop se précipiter.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Évidemment, parce qu'ils n'ont plus de moyen. Effectivement, quant à nous, nous avons dit que nous nous refusions d'être une banque. D'ailleurs, rappelez-vous que lorsqu'il a été décidé d'aller sur 7 M€ dans le cadre du CPER, la première fois que nous sommes revenus ensuite, l'État et la Région avaient décidé que nous mettions l'argent à tel endroit. Nous avons dit que nous retirions les 7 M€ si c'était eux qui décidaient de là où nous les mettions, parce que nous voulions que cela serve de levier pour les logements des étudiants, pour l'odontologie, pour l'ISIFC (Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté). Nous avons donc décidé de découper ces 7 M€ pour dire « c'est la preuve que les collectivités ont une volonté politique pour aller sur ces dossiers ». C'est une forme d'intrusion malgré tout, mais c'était quand même normal à partir du moment où nous mettions autant d'argent.

Je répète que dans le CPER, de façon exceptionnelle, les collectivités ont mis 15 M€, dont 7 M€ de la part de Grand Besançon et 4 M€ de la part du Grand Belfort, le reste correspondant à quelques centaines de milliers d'euros des uns et des autres. Je le répète, parce que je ne suis pas sûre que nous réussissions à être aussi forts désormais à côté de notre Université. En même temps, nous ne pouvons que le regretter.

Mme BARTHELET.- Il cherche de l'argent pour Radio Campus.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Et nous serons interpellés pour aider alors que nous n'aurons aucune liberté. Je pense que c'est pour cela qu'il faut avoir conscience que ce qui est en train d'arriver nous empêche...

M. LAIDIÉ.- Quand ils vont récupérer le patrimoine, cela fera comme le CHU. C'est « la mort du petit cheval ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous reviendrons sur ce point, mais il faut quand même savoir que nous avons toujours tous dit que l'enseignement supérieur et la recherche étaient un des principaux leviers de l'attractivité et la force de notre territoire. Il faut continuer à l'accompagner. Pour ce rapport n° 5 concernant un guide des formations post-bac, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 1 800 € à l'uFC pour la réalisation des guides « Choisir l'université » 2024-2025,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

6. Subvention à SUPMICROTECH pour l'organisation de la Journée de l'Étudiant Ingénieur en Santé (JEIS) - Enseignement Supérieur et Recherche

M. Nicolas BODIN (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à SUPMICROTECH pour la tenue de la Journée de l'Étudiant Ingénieur en Santé,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente à cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

7. Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien aux projets des sociétés Shine Research, Secu-Rat et Pros Medical Solutions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 € à la société Shine Resarch,
- l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 € à la société Sécu-Rat,
- et l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 000 € à la société Pros Medical Solutions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Subvention à l'association Gadje intervenant auprès des gens du voyage

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 500 €, au titre de l'année 2024, à l'association Gadje pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là encore, c'est important. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Contrat de Ville 2024-2030 - Appel à projets 2024 - Dernière Programmation

Mme Marie ETEVENARD (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci. Je souligne d'ailleurs par la même occasion que si on dit quelque chose, ce serait bien que l'on rappelle que l'on n'a pas de ministre des quartiers prioritaires.

A l'unanimité, le Bureau :

- prendre connaissance de la dernière programmation de l'appel à projets 2024 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, de 15 subventions pour un montant total de 46 000 € :
 - Au titre du Volet Sport :
 - 750 € au Comité Départemental UFOLEP 25,
 - 2 000 € au Sporting Futsal Besançon (SFB)
 - Au titre du Volet Culture et expression artistique :
 - 2 000 € au CAEM
 - 2 000 € à l'Association Juste Ici
 - Au titre du volet Education, parentalité, jeunesse :
 - 5 000 € à l'Antenne Petite Enfance (APE),
 - 2 000 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération du Doubs
 - 2 000 € à l'Association PARI.
 - Au titre du Volet Participation des habitants et lien social :
 - 2 750 € à l'Association Maison de l'Architecture Franche-Comté,
 - 1 500 € à Les Manivelles,
 - 3 000 € à l'ASEP Besançon

- 3 000 € au Club Sauvegarde Karaté
- 4 000 € à l'Association miroirs du monde.
- Au titre du volet Lutte contre des discriminations et égalité femmes/hommes:
 - 9 000 € à MJC Palente Orchamps,
- Au titre du volet Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluations :
 - 5 000 € à Trajectoire Ressources,
- Au titre du volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance:
 - 2 000 € à l'Association d'aide aux détenus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

10. Fonds Développement Durable - Attribution d'une subvention à la commune de Chalezeule pour l'organisation de la journée "Mobilités Douces"

Mme Marie-Jeanne BERNABEU (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 222 € à la commune de Chalezeule, au titre du fonds « Développement Durable » de Grand Besançon Métropole, pour l'organisation de sa 1^{ère} édition : « Chalezeule en mode doux » le 22 septembre 2024, visant à sensibiliser les publics aux différents modes de déplacement.

Rapport adopté à l'unanimité :

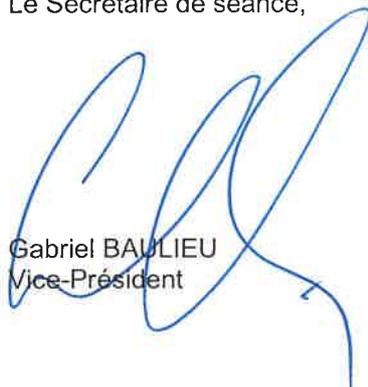
Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

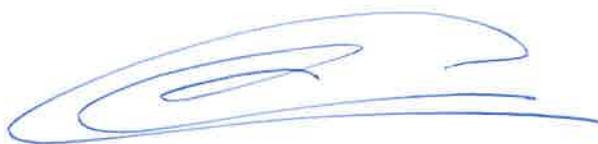
Conseiller intéressé : 1

Le Secrétaire de séance,



Gabriel BAULIEU
Vice-Président

La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon